

RONDE DES SABLES

23 et 24 octobre 2021



REGLEMENT

Article 1

Le MOTO CLUB DU LITTORAL 59 organise une épreuve motocycliste inscrite au Championnat de France des Courses sur Sable de la Fédération Française de Motocyclisme. La 24^{ème} RONDE DES SABLES se déroulera les samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021.

Article 2 – DEFINITION

L'Endurance tout terrain sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, du Championnat de France des Sables ainsi que du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 : CIRCUIT

La piste sera longue de 6200 m, sa largeur sera de 8,50 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Article 4 : ENGAGEMENTS, LICENCES

Les engagements à l'épreuve de la Ronde des Sables 2021 se font sur le site internet « engage sport ». Tous les règlements devront être effectués par carte bancaire.

Le droit d'engagement est fixé à 160 euros pour les motos ou les quads. Tarif spécial (140 euros) pour les licenciés du MOTO CLUB DU LITTORAL. Les licenciés du M.C. LITTORAL devront s'acquitter de la totalité du montant de leur engagement et sur demande, après la course, seront remboursés de la somme de 20 euros.

Le droit d'engagement pour la catégorie VINTAGE est de 130 euros.

Le tarif engagement pour la catégorie JUNIOR est de 115 euros et 80 euros pour la catégorie ESPOIR.

Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 70 € pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an rédigé en français). Les licences une manifestation peuvent être souscrites et réglées directement sur le site de la F.F.M. Une majoration de 10 euros sera appliquée le jour de la manifestation

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Article 5 : PARKING

IL NE SERA AUTORISE QU'UN VEHICULE PAR PILOTE INSCRIT A LA 24^{EME} RONDE DE SABLES ET IL AURA OBLIGATION DE QUITTER LE PARKING APRES AVOIR EFFECTUE SON EPREUVE. LE PILOTE ET SES ACCOMPAGNATEURS DEVRONT SE SOUMETTRE A CETTE OBLIGATION POUR LA BONNE ORGANISATION DES DIFFERENTES EPREUVES.

Il ne sera pas autorisé l'installation de tonnelle et/ou d'auvent sur le parking. Aucune possibilité de réserver une place, de délimiter un emplacement **ou de prévoir un regroupement de plusieurs pilotes.**

Toute sortie de véhicule, sera considérée comme définitive.

Article 6 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Les vérifications administratives et techniques auront lieu selon les horaires ci-joints.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- licence F.F.M. 2021, ou certificat médical de non contre-indication datant de moins de moins d'un an pour la licence 1 manifestation si celle-ci n'a pas été souscrite en ligne - **VIVEMENT RECOMMANDE** -
- carte d'identité ou passeport

- pour les MINEURS, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Il sera remis un bracelet au pilote qui aura obligation de se présenter en personne aux vérifications administratives. Il sera remis deux bracelets mécanos et un panneauteur qui devront être âgés de 16 ans révolus. - **adaptation du nombre de mécanos et/ou panneauteur en cas de restrictions dues à la crise sanitaire de la covid 19.** Des contrôles stricts seront opérés.
- Les sponsors présents sur dossards sont obligatoires (les dossards sont fournis par l'organisateur). Les machines devront porter **les numéros de course sur les plaques** : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit) – **non fournis par l'organisateur.**

Attention : tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 7 : EQUIPEMENT DU PILOTE

Selon règles F.F.M en vigueur et règlement du Championnat des courses sur Sable vérification du casque et protection dorsale. Extincteur de deux kilos minimum obligatoire + tapis environnemental

Article 8 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 9 : ZONES DE PANNEAUTAGE ET RAVITAILLEMENT

Les zones de panneautage et de ravitaillement ne seront accessibles qu'aux personnes munies d'un bracelet (soit mécano, soit panneauteur). L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis aux pilotes participants à la course en cours.

Il pourra être mis en place un espace dédié et réservé aux pilotes du MOTO CLUB DU LITTORAL dans le parc ravitaillement.

Des contrôles seront effectués à l'entrée de ces zones

Les pilotes devront veiller également à ce que leur bracelet soit bien visible en cas de contrôle

Tout outillage à moteur thermique dans le parc de ravitaillement est interdit.

Article 10 : COURSE VINTAGE

Le MOTO CLUB DU LITTORAL organise une épreuve motocycliste dite « VINTAGE ». Cette épreuve se disputera le dimanche matin, sous la forme de deux manches de trente minutes, un pilote, une moto.

Sont admises conformément aux règlements FFM, les motos d'enduro et de cross dont le modèle à un millésime inférieur ou égal à 1996. Des contrôles seront effectués aux vérifications techniques. Toute moto ne correspondant pas aux normes de la course sera interdite de participation et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 - ENGAGEMENT DU PILOTE - PLAN SANITAIRE COVID 19 - PLAN VIGIPIRATE

En fonction de la crise sanitaire du covid 19 au moment de la 24^{ème} édition de la Ronde des Sables, les pilotes et leurs accompagnants s'engagent à respecter les mesures mises en place par le gouvernement et suivre les règles édictées par l'organisateur ; et dont il aura connaissance par l'intermédiaire du site ENGAGE SPORTS (cf protocole sanitaire FFM au 13/08/2021).

Le pilote et ses accompagnateurs s'engagent à se soumettre aux contrôles dictés par l'organisateur dans le cadre du plan Vigipirate (contrôle visuel des camions, voitures, camping cars, remorques, etc...).

Article 12 : RECLAMATION

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 euros à l'ordre de la F.F.M. avec motif écrit par le pilote et dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs 2T et de 150 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée au demandeur si la machine démontée s'avère non conforme et versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 13 : ASSURANCE

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur.

Article 14 : ANNULATION, REPORT DE L'ÉPREUVE

L'ARTICLE 2 du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable prévaut en la matière.

Article 15 : RECOMPENSES ET PRIMES

15 a) Les catégories suivantes seront récompensés par la remise d'une coupe/plaque ou trophée :

MOTO

5 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERS en CFS2
3 PREMIERS en CFS3
3 PREMIERS EN CFS FEMININE
3 PREMIERS EN CFS VETERAN
1 MEILLEUR JEUNE AU CLASSEMENT SCRATCH CFS-J
1 CLASSEMENT CONSTRUCTEUR

QUAD

3 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERS EN CFS FEMININE
3 PREMIERS EN CFS VETERAN
3 PREMIERS EN CFS JUNIORS

MOTO JUNIOR

3 PREMIERS SCRATCH
3 PREMIERS EN 125cc 2T
3 PREMIERES FEMININES

MOTO ESPOIR

3 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERES FEMININES

COURSE AMATEURS

3 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERS EN MX1
3 PREMIERS EN MX2
3 PREMIERS EN FEMININES
3 PREMIERS EN VETERANS CATEGORIE OR
3 PREMIERS EN VETERANS CATEGORIE ARGENT

VINTAGE

3 PREMIERS AU SCRATCH

PLUS UNE PLAQUE POUR LE PLUS JEUNE PARTICIPANT A LA RONDE DES SABLES

15b) Le règlement des primes d'arrivée s'effectuera par chèque bancaire et adressé par courrier.

Des virements seront effectués pour les pilotes étrangers.

MONTANT DES PRIMES

	Scratch Motos	Scratch Quads	Scratch Amateurs	Scratch Juniors	Scratch Espoirs
1^{er}	2000 €	1600	500 €	300 €	200 €
2^{ème}	1200 €	1100	300 €	200 €	150 €
3^{ème}	1000 €	700	200 €	100 €	100 €

Prime à la première féminine catégorie QUADS – MOTO et AMATEURS.

MOTO CLUB DU LITTORAL 59 – club affilié F.F.M. 1776

Le 20/08/2021

